

FLASH!  
02/2005

# Insertion professionnelle et origine du patronyme

FLASH!  
02/2005

## Présentation de l'enquête

5119 diplômés de nationalité française, ayant obtenu un baccalauréat (ou une équivalence) en France, ont quitté l'USTL en 1999 et 2000 en étant titulaire d'un diplôme de niveau Bac+3 ou plus et se sont, ou non, réinscrits dans un autre établissement pour continuer et/ou finir leurs études (à l'IUFM tout particulièrement). Ces diplômés ont été interrogés 30 mois après leur sortie de l'USTL à la fois sur leur parcours étudiant et sur leur insertion professionnelle.

En complément du rapport général\*, le document évoqué ici vise à voir si les diplômés français qui peuvent être, du fait de leurs noms et prénoms, stigmatisés comme "d'origine arabe" se trouvent dans une situation différente de celle des diplômés stigmatisables comme "français de souche".

Les diplômés ont été classés dans l'une ou l'autre des catégories par l'application d'une procédure automatique (correspondance avec une base Internet de prénoms étymologiquement identifiés comme d'origine arabe), puis par vérification et correction "manuelle". L'identification onomastique (relative au nom) a l'avantage de correspondre à la pratique empirique des recruteurs qui écartent pour une raison ou pour une autre, les personnes qui ne correspondent pas au "profil recherché", sans savoir d'ailleurs si les personnes écartées s'identifient elles-mêmes au "profil" qui leur est attribué.

228 diplômés constituent la population stigmatisable comme d'origine arabe, tandis que 4891 autres constituent la population identifiable comme "français de souche" ("autres diplômés par la suite).

Eric Grivillers  
Réalisation de l'étude

Martine Cassette  
Direction de l'OFIP

\* Le rapport général, ainsi que le document complet consacré aux effets de l'origine supposée sont disponibles à l'adresse Internet suivante : [www.univ-lille1.fr/ofip](http://www.univ-lille1.fr/ofip), rubrique "les rapports de l'OFIP".

## Caractéristiques des deux populations comparées

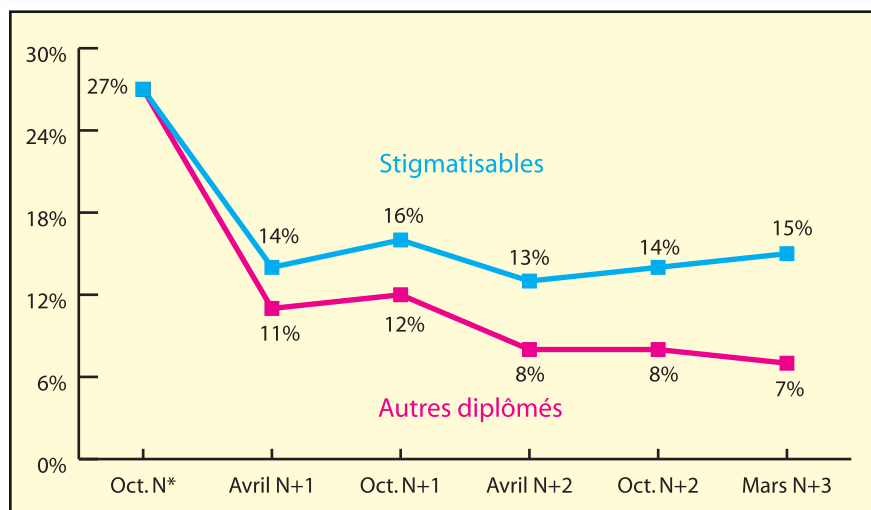
Les diplômés de nationalité française stigmatisables comme "d'origine arabe" se distinguent assez sensiblement des "autres diplômés" sur le plan du profil démographique et des caractéristiques de leur scolarité primaire et secondaire.

Ces diplômés sont, en particulier, beaucoup plus rarement que les "autres diplômés" issus d'un milieu favorisé sur les plans économique et culturel (8% ont un père cadre ou qui exerce une profession libérale, contre 34% des "autres diplômés"). Cette différence importante induit l'essentiel des différences observées en matière de scolarité : les diplômés "d'origine arabe" ont majoritairement (53%) obtenu leur baccalauréat en retard par rapport à la norme - 18 ans - (31% parmi les "autres diplômés"), et sont plus souvent que ces derniers titulaires d'un baccalauréat technique (18% contre 8%).

Concernant les caractéristiques de la scolarité post-baccalauréat, les différences sont faibles, voire inexistantes, entre les deux catégories de diplômés. La seule différence significative (sur le plan statistique) concerne le niveau du diplôme le plus élevé obtenu : 51% des diplômés "d'origine arabe" sont titulaires d'un diplôme de second cycle (Bac+3 ou Bac+4), contre 37% des "autres diplômés" ; 32% sont titulaires d'un diplôme de troisième cycle (Bac+5 ou doctorat), contre 39% des "autres diplômés" ; 17% ont obtenu un concours de la fonction publique suite à leur diplôme de second ou troisième cycle, contre 24% des "autres diplômés".

On retiendra que les diplômés stigmatisables comme "d'origine arabe" du fait de leur patronyme, sont significativement plus souvent que les "autres diplômés" : d'origine ouvrière, en retard au baccalauréat, titulaires d'un baccalauréat autre que scientifique, boursier de l'enseignement supérieure et que leur diplôme le plus élevé est surtout un diplôme de second cycle obtenu sans y avoir associé un concours de la fonction publique.

## Evolution du taux de chômage



\* "Oct. N" : taux de chômage en octobre de l'année de sortie de l'USTL

Sur la période observée (30 mois), les diplômés stigmatisables comme "d'origine arabe" sont toujours plus touchés par le chômage que les "autres diplômés".

Deux constats se dégagent : 1° si l'évolution du taux de chômage est à la baisse au fil du temps pour les "autres diplômés", cela n'est pas le cas pour les diplômés "d'origine arabe" qui voient même leur taux de chômage s'accroître ; 2° l'écart entre les taux de chômage des deux populations ne fait que croître au fil du temps (passant de +0 point au moment de la sortie de l'USTL à +8 points au moment de l'enquête).

## Situation professionnelle 30 mois après la sortie de l'USTL

Les diplômés français stigmatisables comme "d'origine arabe" connaissent des situations 30 mois après leur sortie de l'USTL assez différentes de celles des "autres diplômés". S'ils sont dans les mêmes proportions que les "autres diplômés" en emploi instable (CDD, contractuel, intérim, ... pour 17%) ou en études (7%), ils ne sont par contre que 58% à être en emploi stable (CDI, fonctionnaire), lorsque cela est le cas de 70% des "autres diplômés", et sont plus à la recherche d'un emploi : 14% contre 6%.

En matière de chômage, on constate (régression logistique) qu'à type de diplôme Bac+2, filière de formation Bac+3 et niveau de diplôme le plus élevé égaux, le risque d'être au chômage 30 mois après la sortie de l'USTL est 2,6 fois plus élevé pour les diplômés "d'origine arabe" que pour les "autres diplômés". Ainsi et par exemple, le taux de chômage d'un étudiant titulaire d'un DEUG, issu de la filière Sciences et Structures de la Matière (mathématiques, physique, chimie), titulaire d'un diplôme de second cycle (obtenu sans concours de la fonction publique complémentaire) passe de 9% à 20,5% selon qu'il n'est pas ou est stigmatisable comme "d'origine arabe".

Lorsque les diplômés sont en emploi, les diplômés "d'origine arabe" se distinguent des "autres diplômés" par le fait que s'ils exercent, deux fois plus souvent que ces derniers, une profession intermédiaire de la fonction publique, des collectivités locales ou de la santé (20% contre 10%), ils sont en revanche moins souvent cadres administratifs ou commerciaux (15% contre 19%) et moins souvent cadres de la fonction publique et des collectivités locales (24% contre 27%).

On notera qu'en matière de salaire, aucune différence significative n'existe entre les diplômés des deux populations comparées (salaire médian : 1600 euros nets par mois ; écart-type : 550 euros).

## Conclusion

Le signal que constitue indéniablement pour les employeurs le diplôme obtenu semble jouer différemment selon l'origine du patronyme des diplômés. Il apparaît en effet que les diplômés français stigmatisables comme "d'origine arabe" éprouvent des difficultés plus importantes à s'insérer professionnellement que celles rencontrées par les "autres diplômés", alors même qu'en terme d'investissement dans les études ces diplômés ont réussi à dépasser, en grande partie, le handicap que constituait pour eux leur origine sociale.

Par contre, une fois en emploi, les différences entre les deux populations sont faibles, au moins pendant le début de carrière observé...